

VÉGÉTALISER C'EST PERMIS !

UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE POUR DES RUES PLUS ATTRACTIVES, CONVIVIALES ET FRAÎCHES EN ÉTÉ

Des pots et un banc pour créer une ambiance agréable dans une rue minérale. (Montpezat 30)

La rue comme la place sont des lieux partagés au quotidien entre usages et passages, privé et public, riverains et passants. Leur aménagement vise à créer un cadre de vie agréable et convivial.

Dans la plupart des villes et villages du Gard, les cœurs historiques ont un caractère très minéral. La pierre est présente dans l'architecture comme au sol, elle fait partie de l'identité des lieux. Mais les pavages et les dallages, à l'instar des autres matériaux (enrobé, béton,...) présentent l'inconvénient d'une imperméabilisation des surfaces, une place réduite de la végétation, des espaces publics chauds en été. Tout ceci entraînant leur désaffection surtout lors des périodes estivales.

Comment aménager les espaces publics pour qu'ils restent agréables en toutes circonstances ?

Comment associer les habitants à une démarche de végétalisation ?

POUR DES ESPACES PUBLICS VERDOYANTS ET FRAIS,

Planter dans les espaces publics permet de déminéraliser en redonnant de la place à la végétation et à l'eau qui peut alors s'infiltrer dans le sol. Ces deux composantes ont été beaucoup effacées de l'espace public ces dernières décennies alors qu'elles ont la capacité de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur en rafraîchissant et en augmentant la biodiversité.

POUR UN CADRE DE VIE PLUS AGRÉABLE

La végétation dans l'espace public apaise. Elle marque le rythme des saisons par le fleurissement, la tombée des feuilles. L'espace devient plus agréable à vivre, propice à la promenade et la contemplation. Il invite à s'y attarder et non plus seulement à le traverser.

POUR D'AVANTAGE DE LIEN SOCIAL.

La rue est un espace de rencontre dont un aménagement de qualité favorise les échanges. Il devient un espace appropriable, ouvert à tous : les habitants (des plus jeunes aux plus vieux), une association de quartier, les riverains, un comité de voisinage.



© Pierre Roça d Huyteza/ d'une ville à l'autre

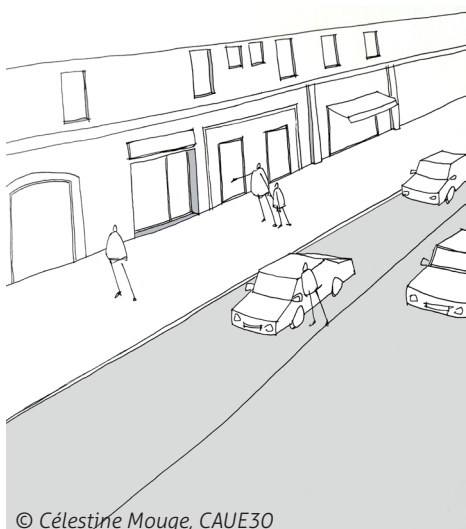
Une rue largement plantée où il est agréable de se déplacer à pied. Rue du Pezoulat, Grisolles 82

QUELLE PLACE POUR LE VÉGÉTAL ?



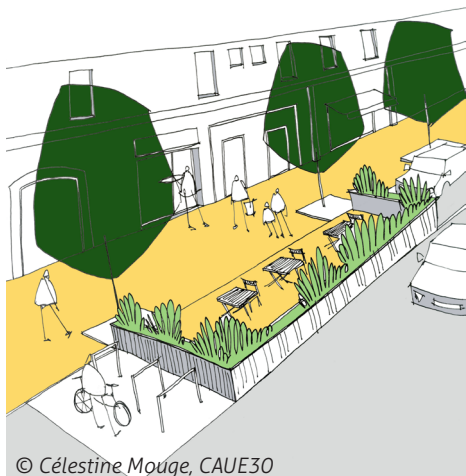
© Pierre Roca d'Huyteza/ d'une ville à l'autre

Un partage de la rue dans une ambiance végétale apaisée. Rue du Pezoulat, Grissoles 82



© Célestine Mouge, CAUE30

Rue principalement dédiée à la voiture : bande de stationnement continue. La largeur du trottoir ne permet pas l'installation d'étals, de terrasses ni de végétaux sans gêner la circulation piétonne.



© Célestine Mouge, CAUE30

Le trottoir aménagé et élargi : bande de stationnement interrompue au profit de terrasses, de stationnement vélos proche des commerces et pour la plantation d'arbres. L'ambiance plus agréable, une vie s'installe.

(A droite) Une rue à l'ambiance végétale : l'espace central est partagé entre les différentes circulations. Le stationnement est déplacé et le bitume remplacé par un matériau plus clair. Le seuil des maisons est planté, la végétation des jardins privés débordante et participe à l'ambiance végétale. (Chédigny 37)

LA RUE N'EST PAS UNE ROUTE

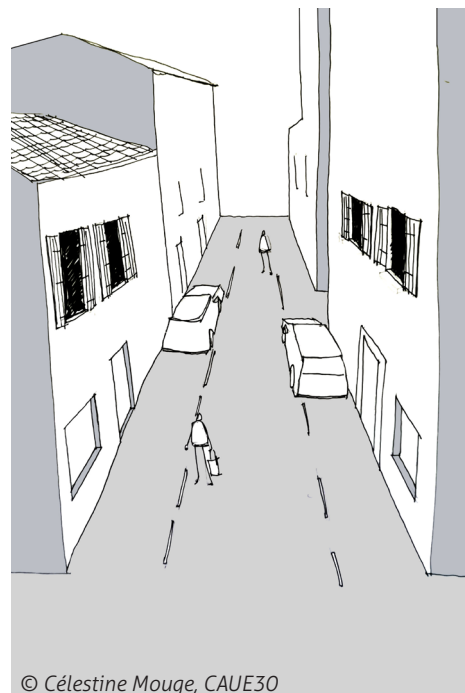
Elle doit pouvoir accueillir d'autres moyens de se déplacer, autres que l'automobile souvent trop présente. Les autres circulations douces (piéton, vélo, bus, poussette, trottinette) doivent y être accueillis permettant de se rencontrer. Faire de la place à toutes ces mobilités, c'est sécuriser et favoriser les différents modes de déplacements dans une ambiance de rue et non de route. C'est ce qu'on appelle le **partage modal**.

COMMERCES, HABITAT, LOISIRS : LA RUE UN ESPACE DE PARTAGE ET D'USAGES

Les usages dans la rue sont multiples. Il est important de favoriser la pratique des différentes activités sans gêner les circulations. C'est ce qu'on appelle le **partage frontal**.

LE VÉGÉTAL, UN RÔLE DÉTERMINANT

C'est dès ces premières réflexions sur les deux partages - modal et frontal - qu'il faut penser à l'ambiance de la rue et la place du végétal. Celui-ci ne doit pas être une contrainte mais plutôt un atout, un élément qualitatif qui a toute sa place. Son rôle est essentiel pour rendre un espace public agréable verdoyant et frais.



© Célestine Mouge, CAUE30

Rue principalement dédiée à la voiture : le stationnement et la chaussée occupent toute la place ; le seuil des maisons d'habitation se confond avec l'espace de stationnement.



© Célestine Mouge, CAUE30

Rue aménagée en voie partagée : partage de la voie centrale ; le seuil des maisons est différencié de la chaussée par un autre matériau et accueille des espaces de végétation.



Réaménagement d'une rue. ©Commune de Chédigny, 37



LE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Le permis de végétaliser est une des démarches qui encourage la participation des habitants dans l'embellissement, le verdissement et l'entretien de leur quartier, de leur rue par la plantation. C'est une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public qui réunit la collectivité et les habitants autour d'une charte.

1 PRÉSENTATION DU PROJET AU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet du permis de végétaliser doit être présenté et sa gratuité voté au conseil municipal.

2 DIAGNOSTIC

Cela consiste à définir le champ des possibles : quels espaces sont déjà disponibles ? Quel rôle joue la commune dans les travaux d'installation, de fournitures ou de financement ? Comment s'effectue le suivi ?

3 ÉCRITURE DE LA CHARTE ET DE LA CONVENTION

Les deux documents sont écrits par les élus, puis votés au conseil municipal.

La charte précise le but et l'objet de la démarche. Elle engage le futur détenteur à proposer un projet respectueux de l'environnement, à choisir des végétaux adaptés et enfin à entretenir l'installation. La convention engage les deux partis : la commune et le bénéficiaire.

4 OUVERTURE DES CANDIDATURES

5 UNE IDÉE

Une personne ou un groupe de personnes souhaite végétaliser un espace dans la rue : un pied d'arbre, une jardinière, ou planter directement dans le sol



6 DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier permet de décrire et de situer le projet. Il est ensuite déposé à la mairie ou sur le site internet de la commune, à la session du printemps ou de l'automne.



7 ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Les services techniques de la commune se chargent d'étudier la possibilité de mettre en place le projet de végétalisation.



8 ACCEPTATION (OU NON) DU PROJET

Au bout d'un mois, la commune décide ou non de délivrer le permis de végétaliser. Lorsqu'il est accepté, la ou les personnes s'engagent à respecter les conditions énoncées d'installation, de plantation et d'entretien en signant la charte.

TROIS ANS

Il est délivré pour une durée de trois ans renouvelable tacitement. La durée maximale est de douze ans.

GRATUIT

La demande est gratuite. Seuls la plantation et l'entretien sont à la charge du titulaire.



Plantation en pied d'arbre entretenue par un groupe. ©Ville de Lyon 69



Plantation en pleine terre. ©Service photos ville de Grenoble 38

PROJET D'EXPÉRIMENTATION

Le permis de végétaliser permet une mise en place de projets par phase, comme un premier projet d'expérimentation ou d'appropriation avant la réalisation d'un projet plus global.

UNE SOLUTION LOCALE

Les bénéfices liés à la plantation dans la rue ou l'espace public en général sont visibles et ressentis à l'endroit même de l'installation. Plus les installations se multiplient plus les effets seront marqués à l'échelle de la rue entière, de la place, du quartier et de la commune.

DES RÉSULTATS RÉALISTES ET RAPIDES

Il s'agit d'un aménagement peu coûteux et facile à mettre en place comportant finalement peu de risques. On observe les premiers résultats dès la plantation. Plus les végétaux sont adaptés plus ils vont se développer et rapidement proposer de l'ombre, rafraîchir l'atmosphère, fleurir...

MAIS COMMENT PLANTER ?

TROIS TYPES DE PLANTATIONS



EN PIED D'ARBRE

Plantation en pied d'arbre. ©Ville de Lyon 69

Pour chaque type de plantation, il est largement conseillé de **planter en pleine terre**, cela permet à la fois aux racines de se développer aisément mais aussi de limiter l'arrosage. Les racines vont puiser l'eau nécessaire dans le sol.

Les jardinières sont une bonne alternative lorsqu'il est impossible de planter en pleine terre, mais l'inconvénient est qu'elles chauffent l'été et ont tendance à assécher le terreau.



EN PIED DE FAÇADE

Plantation de grimpantes sur la façade. Aigues-Mortes ©CélestineMouge-CAUE30



DANS UNE JARDINIÈRE

Plantation dans une jardinière. ©Service photos ville de Grenoble 38

Trame végétale d'un quartier : un atout écologique, paysager et social.

Au même titre que les places, les allées ou les jardins privés, les aménagements liés aux permis de végétaliser constituent une proposition efficace pour embellir, dynamiser et rafraîchir une commune. Ces aménagements s'intègrent dans la trame végétale existante.



© Célestine Mouge, CAUE30

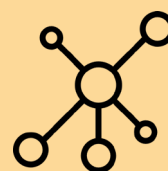
QUELQUES CONSEILS



UN AMÉNAGEMENT COLLECTIF

Proposer une végétalisation de manière concertée c'est tenter de créer une communauté autour de la plantation d'une rue et rendre cette démarche collective.

Les projets mis en place par des groupes de personnes (des associations, un groupe de riverains) sont ceux qui fonctionnent le mieux. L'implication des habitants dans la gestion même de l'aménagement favorise le sentiment d'appartenance.



UNE RÉFLEXION À PLUSIEURS ÉCHELLES

Pour renforcer le rôle du végétal et de l'eau, il convient autant que possible de multiplier les espaces plantés dans la commune. Ils s'intégreront ainsi dans la trame existante de parcs et places déjà plantés. L'ensemble formera un parcours de fraîcheur et un corridor écologique (trame verte et bleue).



ENCADRER MAIS PAS TROP !

L'objectif est de permettre aux habitants de s'approprier un bout d'espace public et de réinvestir la rue tout en leur indiquant les règles à respecter. La commune s'occupe des travaux si percement des trottoirs ou déplacement du mobilier par exemple. Elle peut également accompagner les habitants par le conseil des services techniques ou en fournissant la terre, les végétaux, le paillage...